Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

Soixante-sixième réunion
tenue le jeudi 21 janvier 2010,
au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 22 février 2010

Procès-verbal de la soixante-sixième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le jeudi 21 janvier 2010 à 9 h, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché et ajournée au mercredi 27 janvier 2010 à 9 h, au local E-2300.

ASSEMBLÉE DU 21 JANVIER 2010

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Briand, Louise Professeure, Sciences comptables		X
Daigneault, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image	X	
Gosselin, Eric Professeur, Relations industrielles	X	
Greenman, Paul Professeur, Psychoéducation et psychologie	X	
Laberge, Martin Professeur, Sciences sociales	X	
Lefrançois, David Professeur, Sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières		X
Montambeault, Lison Chargée de cours, Sciences de l'éducation	X	
Observateurs		
Bondaz, Robert Registraire		X
Larouche, Hélène Directrice, Service de la bibliothèque	X	
Chénier, Lucie Coordonnatrice, Décanat des études	X *(arrive à 11 h)*	
Invité		
Filion, Michel Directeur, Module des sciences sociales	X	
Secrétaire		
Lapointe, Geneviève Agente de recherche Décanat des études	X	

ASSEMBLÉE DU 27 JANVIER 2010

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Briand, Louise Professeure, Sciences comptables	X	
Daigneault, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image		X
Gosselin, Eric Professeur, Relations industrielles	X	
Greenman, Paul Professeur, Psychoéducation et psychologie	X	
Laberge, Martin Professeur, Sciences sociales	X	
Lefrançois, David Professeur, Sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières	X	
Montambeault, Lison Chargée de cours, Sciences de l'éducation	X	
Observateurs		
Bondaz, Robert Registraire		X
Larouche, Hélène Directrice, Service de la bibliothèque		X
Chénier, Lucie Coordonnatrice, Décanat des études	X	
Secrétaire		
Lapointe, Geneviève Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 10.

Le doyen des études souhaite la bienvenue à madame Lison Montambeault, nouveau membre de la SCE. On résume en quelques mots le mandat général de la SCE et son rôle institutionnel.

Sur proposition de madame Ginette Daigneault appuyée par monsieur Martin Laberge, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2- Adoption du procès-verbal de la soixante-cinquième réunion

3- Affaires découlant de la dernière réunion

4- Programmes en gestion des entreprises collectives

5- Évaluation périodique du programme de baccalauréat en travail social (7798)

6- Évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale DEC-BAC (7455)

7- Projet de création du certificat en développement international

8- Projet de création du certificat en médias de l'information et des communications

9- Projet de création du certificat en science politique

10- Projet de création du certificat en sociologie

11- Version multilingue des programmes de deuxième cycle en gestion de projet

12- Modification aux conditions d'admission sur la base adulte en sciences sociales

13- Conditions d'admission sur la base adulte au deuxième cycle en relations industrielles

14- Modification aux conditions d'admission au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes

15- Jumelage universel majeure et mineure

16- Appartenance départementale des cours

17- Proposition d'un calendrier pour les prochaines réunions

18- Questions diverses

19- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-CINQUIÈME RÉUNION

Sur proposition de madame Ginette Daigneault appuyée par monsieur Martin Laberge, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la soixante-cinquième réunion de la SCÉ, et ce, tel que présenté.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président de la SCÉ informe l'assemblée que les projets de modifications du certificat en animation (4156) et des programmes de premier cycle en traduction et en rédaction (7101, 4442 et 4083) ont été approuvés par la commission des études. Cette dernière a également approuvé

l'évaluation périodique du baccalauréat en informatique (7833) et a invité le module de l'informatique à donner suite aux recommandations au cours des six mois. Quant au projet de création d'une maîtrise en économie et finance quantitatives, également approuvé par la commission des études, celui-ci est dès lors soumis au conseil des études de Québec. Le projet de création d'un baccalauréat ès arts général, approuvé à la fois par la commission des études et le conseil d'administration, accueillera ses premiers étudiants à l'automne 2010. D'autre part, la commission des études ainsi que le conseil d'administration ont tous deux approuvé la modification au régime des études concernant l'admission sur la base adulte. Finalement, le suivi quant au projet de création d'un DESS en gestion des entreprises collectives sera abordé au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROGRAMMES EN GESTION DES ENTREPRISES COLLECTIVES

Suite à l'étude du projet de création d'un DESS en gestion des entreprises collectives lors de la dernière SCÉ, le président informe l'assemblée que, après vérification auprès du siège social de l'UQ, l'enquête effectué dans le cadre de ce projet ne peut être converti en sondage. Ceci étant, avant que le projet soit de nouveau soumis dans les instances, une nouvelle enquête doit être effectuée auprès de la clientèle potentielle et un plan de formation révisé doit être proposé. La promotrice a été informée des suites à donner au projet.

5. ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL (7798)

Des documents sont déposés en séance, à savoir la section 4 du dossier d'évaluation ainsi que la résolution du conseil de module du travail social adoptant le rapport d'évaluation.

L'évaluation périodique de ce programme s'inscrit également dans le contexte d'un processus d'agrément. Ainsi, l'avis soumis par le Bureau d'agrément tient lieu de rapport d'expertise externe.

Les forces du programme sont clairement énoncées dans le rapport d'évaluation et bien identifiés par l'expertise externe. En somme, ce programme fonctionne bien et connaît un bon succès au niveau des admissions.

Les éléments identifiés comme pouvant requérir une attention, et qui portent en soi sur le programme, sont les suivants :

- L'énoncé de mission du programme;
- Les modalités des stages internationaux;
- L'insuffisance des infrastructures à St-Jérôme;
- La participation étudiante au programme;
- La politique en matière de reconnaissance d'acquis;

Aux recommandations formulées par le conseil de module, il est proposé d'ajouter les recommandations suivantes, afin de s'assurer de la bonne concordance entre les faiblesses identifiées dans le rapport et les propositions finales :

- Améliorer l'axe méthodologique en insistant davantage sur la nécessaire appropriation de certaines approches;
- Évaluer la possibilité de mettre en place un meilleur équilibre entre la théorie enseignée en classe et les applications pratiques;
- Revoir les cours du programme afin d'éviter la redondance entre les contenus;
- S'assurer que l'information concernant la charge de travail soit bien transmise aux étudiants en début de trimestre;
- Préciser les modalités des stages internationaux;
- Que les conditions d'admission soient énoncées de manière claire;
- Qu'une politique de reconnaissance d'acquis au collégial soit élaborée;

- Que l'on identifie le nombre de cours requis par l'ACFTS dans une perspective d'accroître le nombre de cours optionnel et d'enrichissement.

Les membres de la SCÉ constatent qu'il est difficile de se prononcer sur l'état actuel du programme puisque l'analyse remonte en 2008. On mentionne également que les enquêtes auprès des répondants sont peu représentatives. On demande une mise à jour des informations contenues dans le rapport d'évaluation.

Sur proposition de madame Ginette Daigneault appuyée par monsieur Eric Gosselin, les membres conviennent à l'unanimité de confirmer que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais; de recommander à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social (7798), sous réserve des modifications apportées en séance; et de mandater le doyen des études pour assurer les concordances requises (résolution 66-SCE-141).

6. ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES : CHEMINEMENT DE FORMATION CONTINUE (7855), CHEMINEMENT DE FORMATION INITIALE (7456), CHEMINEMENT DE FORMATION INITIALE DEC-BAC (7455)

Des documents sont déposés en séance, soit une page absente du dossier et les recommandations finales du conseil de module des sciences de la santé.

Ce dossier d'évaluation s'inscrit dans un contexte de renouvellement d'agrément. Ainsi, l'avis soumis par le Bureau d'agrément tient lieu de rapport d'expertise externe.

Certes, le taux de participation des répondants aux enquêtes est plus ou moins satisfaisant, mais on mentionne que tout a été mis en œuvre pour favoriser la participation.

Cinq recommandations de l'expertise externe s'ajoutent aux douze recommandations du conseil de module. L'ensemble des recommandations proposées semble bien couvrir les faiblesses identifiées au cours de l'évaluation du programme.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par monsieur David Lefrançois, les membres conviennent à l'unanimité de confirmer que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université du Québec en Outaouais et de recommander à la commission des études de recevoir le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières : cheminement de formation continue (7855), cheminement de formation initiale (7456), cheminement de formation initiale – DEC-BAC (7455) (résolution 66-SCE-142).

7. PROJET DE CRÉATION DU CERTIFICAT EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'assemblée accueille monsieur Michel Filion, directeur du module des sciences sociales.

Le projet soumis, ainsi que ceux des points suivants de l'ordre du jour, à savoir le certificat en médias de l'information et des communications, le certificat en science politique et le certificat en sociologie, s'inscrivent dans une perspective de recrutement des étudiants et dans une optique d'élargissement de l'éventail de programmes de l'UQO.

Les quatre projets de certificats s'appuient sur les mineures dans leurs disciplines respectives, et aucun ne requiert de nouvelles ressources professorales ou matérielles. En modifiant légèrement le plan de formation des mineures, tel que le présentent les diptyques, il est possible de créer des certificats à même l'offre de cours actuelle.

Aux questions de l'assemblée, on précise que le module des sciences sociales travaille actuellement à régulariser l'offre de cours par le biais d'un plan triennal et, qu'ainsi, l'offre de cours optionnels à l'automne et à l'hiver n'est pas problématique dans le cadre ces projets de

création. De plus, les mêmes conditions d'admission s'appliquent pour tous les programmes du secteur. On convient toutefois qu'il est plus prudent de permettre l'admission à temps partiel à l'automne et à l'hiver plutôt qu'à temps complet.

Afin de profiter de la présence du directeur du module des sciences sociales, l'assemblée convient de permuter les points 11 et 12 de l'ordre du jour et de revenir par après sur l'adoption des résolutions des points 7, 8, 9 et 10.

8. MODIFICATION AUX CONDITIONS D'ADMISSION SUR LA BASE ADULTE EN SCIENCES SOCIALES

Le projet de modification proposé aux conditions d'admission sur la base adulte s'inscrit dans la foulée du constat que l'idée de rédiger un texte de 300 mots en milieu contrôlé est difficilement applicable. Il est donc proposé de revenir à la formulation initiale et de proposer plutôt une entrevue au besoin.

On remercie monsieur Filion. Il quitte la rencontre à 11 h 40.

La SCÉ souligne un certain malaise quant à la façon de mesurer les connaissances des étudiants admis sur la base adulte, mais constate néanmoins qu'il est difficile de faire autrement.

Sur proposition de madame Lison Montambeault appuyée par madame Ginette Daigneault, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant la modification aux conditions d'admission base adulte des programmes de sciences sociales :

- *Être âgé(e) d'au moins 21 ans, et:*

  - posséder une culture générale en sciences humaines ou en sciences sociales : manifester ses aptitudes à poursuivre des études en sciences sociales au moyen d'un texte d'environ 300 mots adressé à la direction du Module des sciences sociales; et se rendre disponible pour une entrevue d'admission au besoin;

  Ou

  - avoir travaillé dans un domaine connexe à titre d'employé(e) ou de bénévole pendant une durée d'au moins 3 mois; et se rendre disponible pour une entrevue d'admission au besoin.

(Résolution 66-SCÉ-143).

(SUITE) 7. PROJET DE CRÉATION DU CERTIFICAT EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Sur proposition de monsieur Paul Greenman appuyée par monsieur Eric Gosselin, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un certificat en développement international (résolution 66-SCÉ-144).

9. PROJET DE CRÉATION DU CERTIFICAT EN MÉDIAS DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Sur proposition de madame Ginette Daigneault appuyée par monsieur Eric Gosselin, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un certificat en médias de l'information et des communications (résolution 66-SCÉ-145).

10. PROJET DE CRÉATION DU CERTIFICAT EN SCIENCE POLITIQUE

Sur proposition de monsieur David Lefrançois appuyée par madame Lison Montambeault, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un certificat en science politique (résolution 66-SCÉ-146).

11. PROJET DE CRÉATION DU CERTIFICAT EN SOCIOLOGIE

Sur proposition de madame Ginette Daigneault appuyée par madame Lison Montambeault, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création d'un certificat en sociologie (résolution 66-SCÉ-147).

Faute de temps, l'assemblée convient de traiter le point 17 de l'ordre du jour avant d'ajourner la séance.

12. PROPOSITION D'UN CALENDRIER POUR LES PROCHAINES RÉUNIONS

L'assemblée convient de retenir les dates suivantes pour les prochaines réunions de la SCÉ :

- 67e SCÉ : lundi 22 février 2010, 9 h (ajournement en après-midi au besoin);
- 68e SCÉ : jeudi 8 avril 2010, 9 h (ajournement à déterminer au besoin);
- 69e SCÉ : lundi 17 mai 2010, 9h (ajournement au mardi 18 mai 2010 au besoin).

Les membres conviennent à l'unanimité d'ajourner la réunion au 27 janvier 2010.

Levée de l'assemblée à 12 h 10.

ASSEMBLÉE DU 27 JANVIER 2010

Le président de la sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare la deuxième séance de la soixante-sixième réunion ouverte à 9 h 05.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

13- Version multilingue des programmes de deuxième cycle en gestion de projet

14- Conditions d'admission sur la base adulte au deuxième cycle en relations industrielles

15- Modification aux conditions d'admission au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes

16- Jumelage universel majeure et mineure

17- Appartenance départementale des cours

18- Questions diverses

19- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

13. VERSION MULTILINGUE DES PROGRAMMES DE DEUXIÈME CYCLE EN GESTION DE PROJET

Faisant suite au mandat confié au doyen des études par la commission des études, le projet soumis à l'assemblée s'inscrit dans une perspective de développement de versions multilingues des programmes de deuxième cycle à l'UQO. Le projet répond ainsi à une demande de la commission des études.

À ce stade, la SCÉ est appelée à se prononcer sur la forme que devrait prendre le plan de formation du programme.

On informe l'assemblée que les diverses instances de l'UQO se sont déjà prononcées sur la question du test de français et les mécanismes qui en découlent. On mentionne également que le nombre de crédits en français et en anglais prévu dans le programme de deuxième cycle en gestion de projet est conforme à la Politique linguistique.

Le projet proposé soulève divers commentaires, notamment :

- La brièveté du dossier et ainsi, l'absence d'argumentaire autour de la pertinence du programme;
- L'absence d'étude de viabilité;
- L'accès des francophones au programme. Sur cette question, on spécifie que le programme, dans sa forme actuelle, ne repose pas sur l'idée d'offrir une maîtrise d'une deuxième langue aux étudiants francophones.

L'assemblée convient de la nécessité de modifier le projet avant son passage à la commission des études. On propose également d'ajouter une remarque dans la résolution, à savoir :

> ATTENDU que le projet de création de versions multilingues des programmes de deuxième cycle en gestion de projet émerge d'une demande explicite de la commission des études et qu'il ne comporte pas, par conséquent, d'étude de viabilité;

Sur proposition de madame Luce Gilbert appuyée par monsieur Martin Laberge, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le projet de création de versions multilingues des programmes de deuxième cycle en gestion de projet (résolution 66-SCÉ-148).

Afin de donner suite aux discussions, l'assemblée convient d'adopter une résolution en séance tenante :

> ATTENDU la résolution 66-SCE-148 adoptant le projet de création de versions multilingues des programmes de deuxième cycle en gestion de projet;
>
> ATTENDU l'utilité de connaître l'anglais pour la poursuite d'études supérieures ;
>
> ATTENDU l'application de l'article 7.6 de la Politique linguistique;
>
> ATTENDU l'opportunité, pour l'Université, de soutenir nos étudiants francophones dans l'acquisition de compétences dans d'autres langues;
>
> ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Eric Gosselin appuyée par monsieur Paul Greenman, les membres conviennent à l'unanimité de mandater le doyen des études afin qu'une réflexion soit faite sur les mécanismes facilitant l'acquisition des compétences de la langue anglaise, et d'autres langues (résolution 66-SCÉ-149).

14. CONDITIONS D'ADMISSION SUR LA BASE ADULTE AU DEUXIÈME CYCLE EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Suite aux modifications apportées au régime des études de cycles supérieurs concernant l'admission sur la base adulte, le comité de programme de deuxième cycle en relations industrielles propose de demander un minimum de 15 années d'expérience pertinente, et d'effectuer une entrevue avec le candidat afin de s'assurer qu'il possède les compétences équivalentes, et d'admettre sur la base adulte via la propédeutique.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par monsieur David Lefrançois, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant des modifications aux conditions d'admission base adulte pour l'ensemble des

programmes de deuxième cycle en relations industrielles (3896, 3898, 3596) (résolution 66-SCÉ-150).

15. MODIFICATION AUX CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME COURT DE DEUXIÈME CYCLE EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES ET ÉTRANGÈRES AUX ADULTES

En l'absence de condition d'admission sur la base adulte, le comité de programme souhaite s'en doter, et ce, conformément à ce qui est proposé dans le régime des études de cycles supérieurs, à l'exception qu'on spécifie dans ce cas la pertinence de la scolarité.

L'assemblée convient de remplacer le terme «pertinent» par «connexe».

Sur proposition de monsieur Paul Greenman appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant la modification aux conditions du programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes (0528) (résolution 66-SCÉ-151).

16. JUMELAGE UNIVERSEL MAJEURE ET MINEURE

Selon le principe proposé de jumelage universel des majeures et des mineures du pôle sciences humaines et sociales, il s'agit de permettre à l'étudiant, dans le cadre d'un baccalauréat avec majeure et mineure, de combiner toute majeure offerte par les modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales, et de l'École multidisciplinaire de l'image, avec toute mineure offerte par les mêmes unités, à l'exception de la mineure dans la même discipline de la majeure.

Sur proposition de monsieur Eric Gosselin appuyée par madame Luce Gilbert, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études concernant le principe du jumelage universel des majeures et des mineures du pôle sciences humaines et sociales de l'Université du Québec en Outaouais (résolution 66-SCÉ-152).

17. APPARTENANCE DÉPARTEMENTALE DES COURS

Une discussion est ouverte quant à l'identification de critères qui pourraient permettre le rattachement de cours à un département plutôt qu'à un autre. On souhaite éventuellement en faire un cadre interne afin de faciliter le processus d'appartenance départementale des cours.

Plusieurs propositions sont émises :

- Que la démonstration soit faite via un argumentaire disciplinaire;
- Que l'on identifie le département où se situent les ressources et l'expertise;
- L'appartenance historique du cours;
- La nature du cours dans le programme;
- Etc.

En l'absence de consensus, l'assemblée convient de mandater le décanat des études afin qu'il prépare une ébauche de propositions et que celle-ci soit soumise lors d'une prochaine rencontre. On suggère également de consulter les départements et de les inclure dans ce projet.

18. QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'a été ajouté.

19. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine réunion est fixée au 22 février 2010 à 9 h.

La séance est levée à 11 h 25.

Le président

La secrétaire